

## PROSTITUTION

<p>C'est le choix des femmes, les féministes les stigmatisent ...</p>	<p>Une affaire de femmes</p>	<p>Il est étonnant de voir le système prostitutionnel réduit parfois à une affaire de femmes, où on se préoccupe du choix de certaines, où les féministes abolitionnistes sont accusées de renforcer la stigmatisation, de faire appliquer des lois contre les femmes, etc. Les hommes disparaissent, alors même qu'ils sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de très loin les premiers auteurs de violence envers les femmes (au-delà du « stigmatisme de pute », il y a les menaces, les coups, le vol, le viol, la séquestration, la traite, le meurtre),</li> <li>- la raison pour laquelle la prostitution existe : les uns constituent la demande et consomment, les autres fabriquent la marchandise (par un processus de destruction des femmes et des enfants, qui commence avec le viol par inceste et va jusqu'au crime organisé), pourvoient à son renouvellement constant et s'enrichissent de manière colossale.</li> </ul>
<p>Libre choix</p>	<p>Au plan légal</p>	<p>Si la prostitution peut parfois être le fruit d'une volonté individuelle, ne faudrait-il pas mettre à la charge de l'Etat une obligation positive d'aide à la réinsertion des personnes prostituées, afin que d'une activité librement exercée, elle ne devienne pas le fruit d'une contrainte ?</p> <p>Parler de « liberté prostitutionnelle » implique que cette liberté soit sauvegardée à l'égard des tiers, et qu'il soit en outre protégé une liberté de ne pas se prostituer.</p> <p>NB : quand la prostitution est appréhendée en tant qu'activité économique, on ne peut obliger l'état à aider les personnes à se réinsérer. Or cette conception est la tendance en Europe.</p>
	<p>Pour une analyse du système et non de la psychologie des individus</p>	<p>Il est curieux de voir les enjeux de la prostitution (ou du voile, de la pornographie ou du sadomasochisme) se réduire parfois à une question : « <i>les femmes l'ont-elles choisi ? Le problème n'est pas la prostitution mais la prostitution forcée</i> ».</p> <p>&gt; <b>Face aux violences conjugales, les féministes ont-elles dit : « Certaines choisissent leur mari. Ce n'est pas le mariage le problème, c'est le mariage forcé » ?</b> Non, car un mariage choisi ou consenti peut se révéler destructeur pour une femme. Le problème n'était pas l'absence de choix ou de consentement, mais ce à quoi les femmes devaient consentir. Les féministes ont vu que les violences conjugales s'expliquaient par <b>la structure même</b> du mariage : le contrat impliquait la cession de propriété de soi au mari et était basé sur un consentement unique qui autorise toutes les violences ultérieures non consenties (sur les plans économique, verbal, physique, sexuel) ; ces violences bénéficiaient de l'impunité assurée par la sphère privée, la privation de droits élémentaires, la minorité de la femme, l'exploitation domestique, etc. <b>C'était le mariage en tant que système qu'il fallait combattre et non pas seulement dénoncer les vices de consentement au contrat.</b> Les féministes ont aussi critiqué l'idée de « choix » du mariage en révélant les inégalités globales : violence masculine, pauvreté relative des femmes par rapport aux hommes, exclusion du marché du travail, stigmatisation, etc. Elles ont montré que si le mariage pouvait être un tel piège, c'est parce que la vulnérabilité des femmes était organisée à tous les niveaux de la société. <b>C'était le patriarcat en tant que système qu'il fallait combattre et non pas célébrer le choix de certaines de se marier en dépit des inégalités.</b></p> <p>&gt; <b>Pourquoi insiste-t-on sur les 10% qui ont « choisi » ?</b> Parce que l'on adopte un point de vue <b>individualiste et libéral</b> sur une</p>

Libre choix	<p><b>situation collective et inégalitaire</b> : individualiste car on pense que les individus dirigent leur vie sans contraintes sociales et que des militants peuvent revendiquer des droits pour certains individus sans que cela n'affecte le rapport de force global. Libéral car on suppose que la liberté individuelle prime sur tout, qu'elle existe déjà, sinon elle doit être acquise par tous les moyens, y compris via des moyens contraires à l'égalité.</p> <p>&gt; Pourquoi ignore-t-on les 90% restant ? 90% des personnes qui travaillent sous la contrainte ? Pour éviter de poser ce constat : <b>la prostitution n'est pas un ensemble de rencontres individuelles mais un commerce, organisé comme tel</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ses profits attirent les rapaces qui l'organisent désormais, renforcent la verticalité du système et assurent son expansion et sa diversification ;</li> <li>- le marché fixe les prix et les prestations, les révisé sans cesse à la baisse en raison de sa part croissante d'illégalité.</li> </ul> <p>Face à un tel système, quel-le militant-e adopterait une analyse individualiste et focaliserait l'attention sur les 10% qui sont « libres » ? Il existe bien des agriculteurs dans les pays du Nord qui « choisissent » leur métier et en vivent bien. Mais pour parler de l'agriculture, les marxistes ou altermondialistes portent la question à un niveau mondial et mettent en cause un système, pas des choix individuels. De plus, elles-ils ne focalisent pas sur le « libre choix » de certains, ne ventent pas les profits que ces personnes font. Ce n'est ni le problème ni leur urgence de lutte : elles-ils se font l'écho des souffrances des paysans du Sud et du Nord, en soulignant combien ce système broie le plus grand nombre, surtout dans les pays du Sud, surtout les femmes et les enfants.</p> <p>=&gt; <b>La prostitution est un commerce : ce n'est pas une question de libre choix individuel mais de rapports de force globaux. En outre, il n'est pas un commerce banal : système illégal dans nombre de pays où il prospère, quelque soit son statut juridique, il est toujours source de délits &amp; crimes envers les personnes prostituées.</b> Face à une telle réalité, quel marxiste ou même syndicaliste focaliserait l'attention sur le libre choix d'une faible minorité ? L'évoquerait-elle-il, même ?</p>
Vices du consentem <sup>t</sup>	<p>* <i>Une estimation prudente de la moyenne d'âge de recrutement dans la prostitution aux EU la situe entre 13-14 ans. (Silbert &amp; Pines, 1982; Weisberg, 1985).</i> » Melissa FARLEY &amp; al., 2003</p> <p>* selon différentes études, entre <b>80 et 90% des personnes prostituées en Occident ont été agressées sexuellement dans leur jeunesse</b> (Poulin, 2005).</p> <p>* « <i>il y a contrainte quand une Zambienne explique qu'elle a commencé à se prostituer pour nourrir ses enfants. Ou quand une adolescente brésilienne confie que, puisqu'elle subit des abus sexuels depuis toujours, autant en retirer de l'argent. Ou quand des villageois népalais vendent leur fille à un bordel en Inde pour que le reste de la famille puisse survivre. En qualifiant les femmes prostituées de "travailleuses du sexe", on occulte cette violence physique et psychologique qui porte atteinte aux droits fondamentaux et civils de ces femmes. [...] la violence sexuelle, le racisme et la pauvreté extrême sont des formes omniprésentes de contrainte</i> » Melissa FARLEY, 2008.</p> <p>* <b>Qu'ont-elles choisi quand elles ont choisi « la prostitution » ?</b> Quand elles ont choisi l'escorting, elles ne pensaient peut-être pas un jour devoir accepter la fellation à 20 euros sans préservatif. Quand elles ont choisi de mettre une annonce sur internet, elles ne pensaient peut-être pas devoir céder 60% de leurs gains au propriétaire de la chambre louée pour la passe, et elles n'ont certainement pas choisi d'être violé par lui quand il a récupéré son argent. Quand elles ont choisi de se prostituer auprès des copains de leur copain, elles n'ont peut-être pas choisi d'être passée d'homme en homme, puis de pays en pays dans le cadre d'un réseau. Les tenants du « choix libre » font un découpage arbitraire dans le faisceau des déterminants sociaux qui ont mené une</p>

		<p>femme à devoir « choisir » la prostitution plutôt que le secrétariat. Ils focalisent sur l'instant <i>t</i> où elle dit « oui », en évacuant tous les moments où elle n'a pas pu dire non (face au marché de l'emploi, à la violence familiale et sexiste). Or cet instant ne peut exister que parce qu'en amont toutes les pressions néolibérales, sexistes, familiales et néocoloniales ont joué. Que choisissent les « indépendantes » dans leur activité ? Les tarifs et les prestations sont fixés par le marché, la concurrence et la demande. Le client ? elles ne choisissent pas le violeur ni le voleur qui les agresse (client-prostituteur, employé ou tenancier de bar, propriétaire de la chambre, etc.). Si elles n'ont pas un besoin vital d'argent, elles peuvent en effet attendre le client-prostituteur qui en plus d'être acceptable physiquement, sera bon payeur, n'insultera pas, et respectera toutes ses demandes (pratiques sans risques, limite de temps et d'argent, etc.). Mais même dans ces conditions idéales, les actes sexuels seront « volontaires » mais non désirés.</p> <p>=&gt; <b>Parler de « choix » et de « contrat » implique que</b></p> <p><b>1) les vices de consentement annulent le contrat : tromperie, menace, contrainte, manœuvres, mensonges, feintes, collusion. Or dans la prostitution, il n'y a que cela : le consentement n'est pas valable.</b></p> <p><b>2) la femme puisse produire un écrit pour faire valoir le vol, le viol ou le dol.</b></p> <p><b>OR dans la prostitution, nul écrit ne tient le client ni le proxénète ; quant au proxénète d'un bordel dans un pays réglementariste, à quoi est-il tenu par un contrat ?</b></p>
<p>Une sexualité comme une autre</p>	<p>Pour la personne prostituée</p>	<p>« Dans la prostitution, il ne s'agit jamais de sexe pour les femmes. Il s'agit de tout autre chose, d'argent pour pouvoir acheter la drogue, de violences sexuelles vécues dans l'enfance, mais jamais de sexe ». Vednita Carter, Survivante de la Prostitution, directrice du programme Breaking Free à Minneapolis.</p> <p><b>La femme prostituée consent sous la contrainte économique à des gestes sexuels qu'elle ne désire pas.</b></p> <p><b>Or UN ACTE SEXUEL NON DÉSIRÉ n'est pas de la sexualité, C'EST UN VIOL.</b></p>
	<p>Pour l'homme client prostitueur</p>	<p>Qu'apprend un homme recourant à la prostitution ? Il apprend que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir une relation sexuelle avec une femme non désirante,</li> <li>- avoir des gestes envers elle sans qu'elle soit excitée,</li> <li>- prendre du plaisir sans qu'elle en ressente,</li> </ul> <p><b>rien de tout cela n'est une agression voire un viol : c'est de la sexualité.</b></p> <p>=&gt; légalisation &amp; banalisation de la violence sexuelle. Régression de la lutte pour toutes les femmes.</p> <p><b>MAIS payer pour une agression ou un viol n'efface ni le délit ni le crime.</b></p>
<p>Un métier comme un autre</p>	<p>Au plan légal</p>	<p>- Des syndicats souhaitent promouvoir un <b>accord cadre sur le « principe de non-discrimination en raison du sexe de la personne, notamment en matière de recrutement [...] et de conditions de travail. [...] les critères retenus pour le recrutement [seraient] strictement fondés sur les compétences (y compris l'expérience professionnelle) et les qualifications des candidats. La profession s'engage[rait] à ce qu'aucune mention précisant un critère de sexe ou de situation familiale n'apparaisse lors de la diffusion d'offres d'emploi en interne ou en externe (quels que soit la nature du contrat de travail et le type d'emploi proposé). »</b></p> <p>La prostitution déroge à cette initiative : les personnes recrutées le sont en raison de leur sexe, c'est une majorité de femmes car la demande est surtout masculine et hétérosexuelle.</p> <p>- <b>La prostitution n'est pas un métier d'indépendant-e-s</b> : au plan mondial, entre 90 et 95% des personnes prostituées sont sous le contrôle du proxénétisme ; en France, 85% – sachant que c'est une majorité d'hommes qui y échappe. Du point de vue de la</p>

<p>Un métier comme un autre</p>	<p>législation française, l'écrasante majorité du secteur est illégal.  - La prostitution n'est pas un ensemble de transactions individuelles.  &gt; <b>C'est un système proxénète ;</b>  &gt; <b>Un marché qui, comme tout marché, est organisé ;</b>  &gt; <b>Une industrie dirigée par des criminels :</b>  * les proxénètes ont violé au moins une fois dans leur « carrière », ils séquestrent, commettent des actes de torture et de barbarie, certains tuent. La violence physique et verbale est quotidienne.  * Richard Poulin rappelle les conclusions de nombres de chercheuses : « <i>L'explosion des marchés sexuels est largement contrôlée par le crime organisé [...] au sein des secteurs d'activité de la criminalité organisée, la traite à des fins de prostitution des femmes et des enfants est le segment qui croît le plus rapidement. Voir à ce propos, entre autres : Ngalikpima (2005), Farr (2005) et Dusch (2002) ».</i>  =&gt; En France, <b>la prostitution est un commerce organisé à 85% par des criminels.</b> La majorité des personnes prostituées sont victimes de la traite. Quel-le syndicaliste peut y voir un travail comme un autre ?</p>
<p>Mis à part le combat en zone de guerre, on ne trouve dans aucun autre "emploi" des taux semblables de violence physique</p>	<p>- « <i>Selon une étude menée dans neuf pays et publiée dans The Journal of Trauma Practice, 71% des personnes prostituées auraient subi des agressions physiques, 68% répondraient aux critères diagnostiques du SSPT (taux comparables à ceux qu'on observe chez les anciens combattants, les femmes battues ou violées et les victimes de torture pratiquée par des agents de l'État) et 89% d'entre elles voudraient s'enfuir. Mis à part le combat en zone de guerre, on ne trouve dans aucun autre "emploi" des taux semblables de violence physique, de viol et d'homicide. Les symptômes du SSPT sont encore plus intenses lorsque les femmes prostituées sont aussi filmées à des fins de pornographie. En fait, l'industrie du sexe est alimentée par la pornographie qui non seulement montre aux hommes comment "utiliser" les femmes, mais est également une voie d'approvisionnement privilégiée pour amener les femmes vers la prostitution.</i> » Melissa FARLEY, 2008  - « <i>D'après une récente étude sur la prostitution au Nevada, 81% des employées des bordels légaux de l'État voulaient s'en échapper, mais étaient sous l'emprise de proxénètes légaux et illégaux.</i> » Melissa FARLEY, 2008  - <b>Janice Raymond &amp; Donna Hughes (2001) ont montré que de l'entrée dans la prostitution à la tentative de sortie, la violence était omniprésente.</b> 28% des femmes états-uniennes interviewées avaient des relations intimes avec l'homme qui les a prostituées. Elles, ainsi que d'autres victimes, ont décrit la dynamique classique de la violence conjugale qui évolué en proxénétisme. 50% des femmes non US et 43% des femmes US ont essayé, parfois plusieurs fois, de fuir l'industrie. 52% des femmes US disent que ce qui les empêche de fuir est : la contrainte économique (dettes, etc.), la dépendance aux drogues (très souvent acquise pendant la prostitution) et les coups des proxénètes, qui les kidnappent et/ou les menacent, elles ou leur enfants.  - La prostitution expose la « travailleuse » au danger quotidien de viol au sens pénal (si on considère que l'acte prostitutionnel n'est pas un viol en soi). C'est un risque présent à chaque rencontre avec un « client ». Quel syndicaliste, a fortiori quel marxiste, accepterait de défendre un métier où l'employé-e serait quotidiennement exposé-e au risque de subir un crime ? Certains policiers, qui sont exposés au risque de mourir, ont des protections, physiques (arme, gilet par balles) et juridiques (s'ils tuent un agresseur, ils ne seront pas poursuivis). Même eux, subissent-ils chacun une fois par semaine un crime ? Non, les femmes prostituées, si.  « <i>Une étude américaine (Janice Raymond, 1999) menée à Minneapolis montre que 78% des personnes prostituées ont été</i></p>

		<p><i>victimes de viol par des proxénètes et des clients, en moyenne 49 fois par année</i> » (Poulin, 2005).</p> <p>- Dans la prostitution, les femmes connaissent toutes une « collègue » tuée ou violée par un client-prostituteur ou un proxénète, parfois dans le quartier où elles tournent. Elles doivent revenir à cet endroit, le jour même, pour incarner la même cible potentielle. C'est comme si un-e employé-e se voyait assigner une machine qui la veille avait amputé quelqu'un. Même s'il ne se passe rien, la terreur face à la menace est telle qu'elle est en soi un traumatisme, surtout si elle se répète et interdit la fuite ou une réaction de la part de la victime. Quel syndicaliste accepterait de défendre une profession où les employé-e-s seraient soumis-es à une telle torture psychologique ? <b>Comment encore prétendre que le crime est un risque du métier et sa menace une condition de travail ?</b></p>
<p>Un métier comme un autre</p>	<p>Expansion industrielle</p>	<p><b>Bien sûr la prostitution est un crime sexiste organisé.</b> Et il nous faut le considérer comme tel pour en comprendre tout l'impact sur nos vies. <b>Mais du point de vue des proxénètes, il s'agit d'un business. Ils ont la rapacité double de l'homme qui conquiert des femmes pour les faire détruire par d'autres hommes + la rapacité du capitaliste qui pompe des ressources pour amasser du capital.</b></p> <p>Richard Poulin (2005) : « <i>La mondialisation capitaliste implique aujourd'hui une "marchandisation", inégalée dans l'histoire, des êtres humains. Depuis 40 ans, le changement le plus important du commerce sexuel a été son industrialisation, sa banalisation et sa diffusion massive à l'échelle mondiale. Cette industrialisation, qui est à la fois légale et illégale [...] a créé un marché d'échanges où des millions de femmes et d'enfants sont transformés en marchandises à caractère sexuel. Cette industrie est désormais une puissance économique incontournable, considérée comme vitale par de nombreux pays.</i> »</p> <p>= En 10 ans, en Asie du Sud Est, 33 millions de personnes victimes de traite à des fins de prostitution (dont 90 à 95 sont des femmes et des fillettes). Trois fois plus que dans l'histoire entière de la traite des esclaves africains.</p> <p>= Chaque année, environ 500 000 femmes victimes de la traite sont mises sur le marché de la prostitution dans les pays de l'Europe de l'Ouest</p> <p>= Environ 4 millions de femmes et d'enfants sont victimes chaque année de la traite mondiale aux fins de prostitution. En 2001, on estimait à 40 millions le nombre de personnes prostituées dans le monde</p> <p>= L'industrie de la prostitution représente 5 % du PIB des Pays-Bas, entre 1 et 3 % de celui du Japon et, en 1998, l'Organisation internationale du travail (OIT) a estimé que la prostitution représentait entre 2 et 14 % de l'ensemble des activités économiques de la Thaïlande, de l'Indonésie, de la Malaisie et des Philippines.</p> <p>= Sabine Dusch (2002 : 109) estime que la prostitution engendre un chiffre d'affaires mondial de 60 milliards d'euros, soit plus de 72 milliards de dollars américains. En 2002, les profits de la traite des femmes et des enfants sont estimés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) entre 7 et 12 milliards de dollars américains par année. (cf. La légalisation de la prostitution : « ses effets sur la traite des femmes et des enfants » Richard Poulin).</p> <p><b>En se basant sur les chiffres de l'OIT, le chiffre d'affaires mondial serait de 1000 milliards de dollars US. Ce serait une des toutes premières industries au monde. Pour comparaison, l'industrie pharmaceutique aurait engendré 600 milliards de dollars en 2005.</b></p> <p>=&gt; <b>comment imaginer qu'une telle industrie reste sans vitrine, sans publicité, sans racolage actif ?</b> C'est le rôle de certaines associations (le STRASS, Les Putes, etc.) qui investissent la branche « féministe » du marketing. Ces groupes récupèrent tous les arguments du féminisme (liberté sexuelle, réappropriation de son corps, autodétermination, auto organisation des opprimées) pour</p>

		les retourner contre les femmes (libéralisation de l'utilisation sexuelle des femmes, réification de leur corps en marchandise, « libre choix » qui justifie toutes les violences sexistes [prostitution, pornographie, sadomasochisme], corporatisme et solidarité avec les gens du « métier » [proxénètes et clients-prostitueurs]).
	stigmaté	Les militants pro-prostitution évoquent souvent le stigmaté. Ils pensent que celui-ci va s'évaporer avec la réglementation. C'est ignorer que le stigmaté ne qualifie pas une activité illégale (sinon les clients, les hommes prostitués et les proxénètes seraient frappés par lui) mais une nature féminine. Les patriarcats font de la prostitution un révélateur & une preuve de la nature féminine qui est 1) d'être au service des hommes 2) de n'être que sexe 3) d'être indigne, inférieure. « Pute » ne veut pas dire « prostituée », ça veut dire « celle qu'on peut baiser comme on veut, qui est faite pour ça, qui est indigne à cause de ça », et c'est peu ou prou la définition de toute femme. On ne peut pas comparer la prostitution à un autre commerce sinon aux commerces qui fabriquent du stigmaté, qui sont sensés révéler la nature d'un groupe par ailleurs inférieur et maltraité. Un commerce similaire est celui organisé lors des empires coloniaux, autour des exhibitions coloniales. Des gens issus des colonies étaient déportés ou engagés par contrat pour se produire dans les cabarets ou musées occidentaux pour incarner « le sauvage ». Cette branche « divertissement » du colonialisme assurait une hégémonie idéologique parallèle à l'hégémonie économique de l'empire : en effet, chaque blanc pouvait venir confirmer son préjugé raciste dans un zoo humain. La personne exotisée et racisée mimait son stigmaté (le sauvage), en vendait la représentation, et le consommateur venait palper son imagerie mentale raciste. La prostitution est un équivalent structurel : les hommes y viennent pour confirmer leur préjugé sexiste (souvent issu de la pornographie), et les proxénètes (plus rarement les femmes) y vendent le stigmaté, la réification en « salope » ou « pute » d'une femme.
Il leur suffit de se syndiquer.		« <i>La prostitution est comparable à l'esclavage sexuel en ce qu'elle est en soi si discriminatoire et abusive qu'elle ne peut être réformée et doit être abolie</i> » Melissa FARLEY, 2008
C'est un moyen de vivre pour certaines	A quel prix ?	« <i>Les partisans de la réglementation ou de la légalisation du « travail du sexe » jugent que la prostitution est <b>un emploi « assez bon pour les femmes pauvres.</b> [...] [mais les féministes jugent que] La prostitution, la traite des personnes et la pornographie sont des industries parentes qui, en plus d'être fatales pour les femmes prises dans leurs filets, sont aussi <b>un moyen de contrôle social à l'endroit de toutes les femmes.</b></i> ». Melissa FARLEY, 2008
	Un moyen de souffrir & mourir	* « <b>70% des femmes dans la prostitution à San Francisco, Californie, ont été violées (Silbert &amp; Pines, 1982). Une étude à Portland, dans l'Oregon, a montré que les femmes prostituées étaient violées en moyenne une fois par semaine (Hunter, 1994). 85% des femmes à Minneapolis, Minnesota, ont été violées dans la prostitution (Parriott, 1994). 94% de celles qui exercent dans la prostitution de rue ont subi une agression sexuelle, 75% ont été violées par un ou plusieurs proxénètes (Miller, 1995). Aux Pays Bas, où la prostitution est légale, 60% des femmes prostituées ont subi des agressions physiques ; 70% ont subi des menaces verbales d'agressions ; 40% ont subi de la violence sexuelle ; dans 40%, les femmes sont contraintes à la prostitution ou agressées sexuellement par une connaissance (Vanwesenbeeck, de Graaf, van Zessen, Straver, &amp; Visser, 1995; Vanwesenbeeck, 1994).</b> « <i>Des traumatismes longs et répétés précèdent en général l'entrée en prostitution. De 55% à 90% des personnes prostituées témoignent d'agressions sexuelles dans leur enfance (James &amp; Meyerding, 1977; Silbert &amp; Pines, 1981; Harlan et al., 1981; Silbert &amp; Pines, 1983; Bagley &amp; Young, 1987; Simons &amp; Whitbeck, 1991; Belton, 1992; Farley &amp; Barkan, 1998). Silbert &amp; Pines</i>

	<p>(1981, 1983) soulignent que 70% de leur interviewées disent que les agressions sexuelles dans leur enfance ont eu une influence dans leur entrée dans la prostitution. » Melissa FARLEY &amp; al., 2003</p> <p>* « Les femmes prostituées comptent pour 15% des suicides rapportés par les hôpitaux américains » et « Les femmes et les filles embrigadées dans la prostitution au Canada connaissent un taux de mortalité quarante fois supérieur à la moyenne nationale » (Baldwin, cité par Poulin, 2005 : 94).</p>
<p>La réglementation va tout régler</p>	<p>* - en Suède, la pénalisation des clients, qui a fait diminuer la prostitution, n'a pas entraîné de hausse du taux de viol : il est resté stable ; au Nevada, des études ont comparé le taux de viol dans les comtés qui ont réglementé la prostitution et dans ceux qui l'ont interdite. Il en ressort qu'il est de deux à cinq fois supérieur dans les premiers.</p> <p>* Le problème inhérent à la légalisation est qu'il légalise un seul secteur de la prostitution. Les criminels s'arrangent pour garder les prostituées hors du secteur légal, car les gains financiers sont encore plus importants. Cet éclatement des activités pose des problèmes pour l'application de la loi mais aussi pour fournir aux personnes prostituées aide médicale et services de travail social. L'enquête de BINDEL &amp; KELLY révèle les estimations de la police et de l'industrie du sexe légale qui établissent le nombre des bordels illégaux en Victoria à 400, soit quatre fois plus que les légaux.</p> <p>* La normalisation conduit également à la réduction des services d'aide aux personnes prostituées dans la mesure où les propriétaires de bordels ont tendance à les restreindre. On peut penser que plus la légitimité de l'industrie avance, moins il existe de soutien pour les programmes permettant de quitter la prostitution.</p> <p>* La légalisation ne fait pas disparaître la prostitution de rue ni les dangers qui y sont liés. L'une des limites les plus frappantes de la légalisation dans les deux pays étudiés est le fait qu'elle exclut la prostitution de rue. En ce sens, le régime marginalise les femmes les plus vulnérables et les plus exploitées. Il a pour effet de légitimer des politiques répressives qui les criminalisent. (BINDEL &amp; KELLY)</p> <p>* Une enquête de 1990 de l'Institut Australien de Criminologie révélait que les femmes prostituées étaient sujettes dans les bordels légaux à un système d'amendes (que ce soit pour un retard ou des jambes non épilées...) et que les opérateurs prélevaient plus de 60 % des sommes versées par les clients.</p> <p>* Selon des prostituées néerlandaises, loin d'enlever le stigmate, la légalisation les rend plus vulnérables en les contraignant à renoncer à leur anonymat. (BINDEL &amp; KELLY)</p> <p>* La légalisation encourage la demande et l'expansion, surtout illégale. En 1983, il y avait 149 bordels connus dans cet état ; la police l'estime aujourd'hui à 95 légaux et 400 illégaux. (BINDEL &amp; KELLY)</p> <p>* La réglementation rend illégale la prostitution de rue et multiplie les bordels. Selon l'association australienne Collectif de Prostituées de Victoria un des pires aspects de la prostitution en bordel était la violence des clients (1999). Les femmes prostituées ont également constaté après la légalisation un comportement de plus en plus audacieux des hommes à leur égard. Les bordels légalisés encouragent le tourisme sexuel. Amsterdam est ainsi la capitale de ce tourisme en Europe.</p> <p>Melissa FARLEY, en avril 2008, écrit pour Ms Magazine :</p> <p>* « Craignant d'être cataloguées à jamais, beaucoup de Néerlandaises pourtant tenues de s'enregistrer officiellement dans leur pays où la prostitution est légale préfèrent l'anonymat, même si elles renoncent par le fait même à la possibilité d'accumuler des droits de pension. »</p> <p>* « les femmes seraient plus en sécurité si elles se prostituaient dans des lieux clos plutôt que dans la rue. Pourtant, les employées</p>

		<p><i>des agences d'escorte de Chicago signalent la même fréquence de viols que les femmes qui se prostituent dans la rue. Aux Pays-Bas, 90 pour 100 des prostituées exhibées dans les vitrines ou employées dans les bordels et les clubs présentent les mêmes symptômes de détresse émotionnelle intense que celles qui se prostituent illégalement ailleurs. »</i></p> <p><i>* « après la légalisation de la prostitution à Victoria, en Australie, le nombre de bordels légaux a doublé, mais le nombre de bordels illégaux a triplé ».</i></p> <p><i>* « Les études montrent que, là où la prostitution est légalisée ou décriminalisée, la traite d'êtres humains s'intensifie. L'Allemagne et les Pays-Bas "importent" maintenant la plupart des femmes exploitées dans la prostitution. [...] Par ailleurs, il y aurait d'après certaines données une traite transnationale de femmes pour approvisionner les bordels légaux. Même si le Nevada est le seul État américain où la prostitution est légale, de 80 à 90% de la prostitution qui s'y déroule est illégale ».</i></p>
Que faire ?	Les textes	<p><b>Diverses ententes internationales peuvent être invoquées pour réprimer la prostitution et la traite de personnes.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « <i>La Convention de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui déclare le commerce du sexe et la prostitution incompatibles avec la dignité et la valeur humaines et décrit le tort qu'ils causent aux femmes adultes consentantes.</i></li> <li>- « <i>Le Protocole de Palerme, adopté en 2000, (Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants) élargit la définition de la traite de personnes contenue dans la Convention, vise divers genres d'exploitation sexuelle et établit une méthode de coopération judiciaire mondiale permettant de poursuivre les trafiquants et les membres du crime organisé, même s'il est rédigé dans un langage parfois ambigu et ne traite pas suffisamment des formes moins violentes de contrainte.</i></li> <li>- « <i>La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée cible les trafiquants et les proxénètes.</i></li> <li>- « <i>Dans son rapport de 2006, le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des victimes de la traite des personnes considère la demande des hommes pour des prostituées comme un facteur capital dont il faut tenir compte pour réprimer la traite des femmes.</i></li> <li>- <i>aux EU, La loi H.R. 3887 (Trafficking Victims Protection Reauthorization Act), adoptée en 2007, est une avancée majeure. Pour intenter des poursuites en vertu de la [version antérieure] Trafficking Victims Protection Act, il faut prouver le recours "à la force, à la tromperie ou à la contrainte", ce pour quoi le témoignage des victimes est souvent indispensable. Cela impose un lourd fardeau aux victimes apeurées qui sont directement menacées mais reçoivent peu de protection en vertu de la loi. De plus, ces femmes ont souvent de la famille dans leur pays d'origine, ce qui les rend encore plus réticentes à témoigner. Toutefois, si le projet de loi H.R. 3887 était adopté, la Loi Mann, qui interdit de transporter une personne d'un État à l'autre à des fins de prostitution, s'appliquerait aussi à la répression de la traite de personnes. Or, comme la Loi Mann n'exige pas qu'il y ait eu recours « à la force, à la tromperie ou à la contrainte », il serait plus facile de porter des accusations contre les trafiquants sans que les victimes doivent témoigner. La loi H.R. 3887 fait aussi expressément du tourisme sexuel une infraction fédérale. »</i> Melissa FARLEY</li> </ul>
	Les expériences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Kathleen BARRY et Andrea DWORKIN ont jeté les bases d'une action : arrêter les clients, les proxénètes et les trafiquants mais pas les femmes prostituées, dans le but d'abolir la prostitution, tout en affirmant leur solidarité avec les femmes.</b></li> </ul>

		<p>- « C'est le modèle qu'a adopté la Suède où les femmes ne sont pas arrêtées ; on leur offre plutôt des services sociaux et de la formation professionnelle pour les aider à quitter le milieu. En revanche, les clients et les proxénètes sont traduits en justice. Depuis l'adoption de cette loi en 1999, la traite des femmes a chuté de façon spectaculaire et ne fait plus que 500 victimes par années en Suède. D'après des études parues en 2004, le nombre d'hommes ayant acheté les services sexuels de femmes aurait chuté de 75% ». Melissa FARLEY, 2008</p> <p>- « En 2004, par suite de campagnes féministes, la Corée du Sud a adopté des lois sans précédent qui criminalisaient l'achat et la vente de services sexuels. Ces lois éliminaient la servitude pour dettes, autorisaient la saisie des biens acquis par la traite de personnes, alourdissaient les sanctions prévues pour la traite et la prostitution, mettaient des ressources à la disposition des femmes prostituées et victimes de traite et débloquent des fonds pour des campagnes de sensibilisation. Depuis l'entrée en vigueur de ces lois, le nombre de bordels a reculé de 37 pour 100, le nombre de bars et de clubs (soit 80 pour 100 de l'industrie du sexe en Corée), de 30 à 40 pour 100, et le nombre de femmes dans les bordels, de 52 pour 100. » Melissa FARLEY, 2008</p>
ENJEUX de la prostitution	Les axes d'analyse	<p>Pour mesurer l'enjeu de la prostitution, selon Melissa Farley, il est nécessaire de comprendre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dangers des <b>inégalités sexistes</b>, sur tous les plans : pénal, économique, physique, psychologique</li> <li>- <b>l'ampleur et l'impact de l'inceste</b> et des autres violences sexuelles contre les enfants.</li> <li>- les ressorts et les dangers de <b>la pauvreté et de l'absence de logement</b>.</li> <li>- la manière dont le <b>racisme &amp; le colonialisme</b> sont inextricablement liés au sexisme dans la prostitution.</li> <li>- les ressorts, l'ampleur et les conséquences de la <b>violence domestique</b>, contre les femmes et les enfants : violences sexuelles, économiques, physiques et verbales, etc.</li> <li>- <b>syndrome stress post traumatique, la dépression &amp; les symptômes dissociatifs</b> comme des conséquences de la prostitution</li> <li>- les <b>addictions</b> à la drogue et à l'alcool, utilisées entre autres pour maintenir des les personnes dans la prostitution</li> <li>- le fait que la <b>prostitution est un commerce globalisé</b>, qui implique une traite entre les états, entre les régions, qui est nécessaire à la rationalisation du profit.</li> <li>- dans les pays ou les régions pauvres, les manières dont <b>les politiques de développement économique</b>, s'appuyant entre autres sur la prostitution, dégradent les modes de vie traditionnels ; ceci rend nécessaire des interventions adaptées à chaque culture.</li> <li>- la manière dont chaque culture normalise et promeut la prostitution</li> <li>- la <b>prostitution sous toutes ses formes</b> : stripping, exotic dancing, nude dancing, table dancing, phone sex, trafficking, child and adult pornography, lap dancing, massage brothels, and peep shows</li> </ul>
	conséquence pour nos droits	<p><b>Augmentation de la violence sexuelle car</b></p> <p><b>1) légitimation idéologique et légale de trois principes de la prostitution :</b></p> <p style="padding-left: 40px;">Sexualité non désirée pour une femme n'est pas agression ni viol mais sexualité.</p> <p style="padding-left: 40px;">Si c'est sexuel pour monsieur, alors c'est sexuel.</p> <p style="padding-left: 40px;">Payer pour imposer à une femme des actes sexuels qu'elle ne désire pas efface le délit ou le crime.</p> <p><b>OR ces principes sabotent la lutte contre les violences sexistes.</b></p> <p><b>=&gt; Les féministes doivent dénoncer le concept juridique de « consentement », car la majorité des violences sexuelles se fait à l'ombre du consentement</b> (la copine qui cède face à l'insistant, ou simule l'orgasme au lieu de stopper l'acte, la mère qui cède</p>

		<p>pour ne pas réveiller les enfants, la colocataire qui ne peut pas perdre son logement, l'employée qui ne peut pas perdre son emploi, la femme prostituée ...). Pour parvenir à éradiquer les violences sexistes, il faut que les féministes établissent dans les pratiques judiciaires et coutumières que :</p> <p style="text-align: center;">LE VIOL NE SE DÉFINIT PAS PAR L'ABSENCE DE CONSENTEMENT MAIS PAR L'ABSENCE DE DÉSIR.  IMPOSER PAR L'ARGENT UN GESTE OU UN ACTE SEXUEL NON DÉSIRÉ EST UNE AGRESSION OU UN VIOL.  PAYER APRÈS AVOIR IMPOSER À UNE FEMME DES ACTES NON DÉSIRÉS N'EFFACE NI LE CRIME NI  L'AGRESSION</p> <p><b>2) légitimation juridique et idéologique des industries sexistes.</b></p>
--	--	--

**PROSTITUTION OU Assistance Sexuelle = MÊME PERSPECTIVE D'ANALYSE**

Prostitution ou AS = SEXUALITÉ + TRAVAIL	<p>= Ces deux « services à la personne » cumulent les pressions que les femmes connaissent dans la sexualité et dans le travail :</p> <p><b>SEXUALITÉ = l'écrasante majorité des femmes ne maîtrisent pas l'accès à leur corps.</b>  <b>TRAVAIL = l'écrasante majorité des femmes ne maîtrise ni son emploi ni son travail.</b></p> <p>=&gt; <b>non seulement sexualité + travail ≠ liberté mais en plus les pressions se cumulent pour faire des secteurs de l'industries « du sexe » (sexistes) parmi les pires violences contre les femmes (sur les deux plan du droit du travail et du droit pénal).</b></p>
--	--

DURCISSEMENT DES OPPRESSIONS	<p>Depuis le backlash néolibéral des années 1980, on assiste à une régression globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- durcissement du patriarcat avec <ul style="list-style-type: none"> <li>renforcement de la division socio-sexuée du travail, aux plans international et local</li> <li>expansion sans précédent des industries du sexisme, prostitution &amp; pornographie qui détruisent les conditions de vie et d'emploi de toutes les femmes, et qui provoquent une régression juridique et idéologique du combat contre le continuum de viol dans lequel s'inscrit la sexualité pour les femmes.</li> </ul> </li> <li>- durcissement du capitalisme, où les femmes servent de variable d'ajustement. Les institutions de contrôle (prison, psychiatrie, etc.) essuient une vague de « grand renfermement.</li> <li>- durcissement du néocolonialisme, où la division du travail et la corvéabilité sexuelle reposent sur une majorité de femmes issues de minorités et de pays paupérisés.</li> </ul> <p>=&gt; Plus qu'hier et moins que demain, TRAVAIL X SEXUALITÉ ≠ LIBERTÉ , ni économique ni sexuelle.</p>
---------------------------------	--

SEXUALITÉ	Pour les femmes, Sexualité = éviter l'agression	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 75.000 femmes par an qui sont violées, 1 toutes les 7 minutes. 1/10 vivent en situation de violence conjugale. Les mineures sont encore plus maltraitées que les femmes adultes.</li> <li>✓ Toutes ces femmes auxquelles aucune enquête n'a rendu justice car <b>la persécution sexiste qu'elles vivent n'est pas reconnue comme violence mais comme « sexualité »</b> : « l'insistance » du petit copain, la « lourdeur » du collègue, le « libertinage » du patron, la « drague » de l'inconnu, le « dérapage » de la « main baladeuse » ... <b>tous ces euphémismes qui effacent le harcèlement sexuel, l'agression et le viol.</b> D'autres expressions témoignent du caractère structurel, étendu et</li> </ul>
-----------	--	---

SEXUALITÉ	<p>+ consentir + parfois accepter des actes non désirés.</p> <p>Continuum</p> <p>de</p> <p>viol</p>	<p>socialement organisé de la violence sexuelle : le « droit de cuissage », le « repos du guerrier » qu'assurent des industries du « divertissement » en temps de guerre comme en temps de paix (entre hommes)... autant de facettes de ce que Paola TABET a théorisé sous le concept d'expropriation de la sexualité des femmes (2001).</p> <p>✓ <b>Même le degré 0 de la sexualité « normale » pour nous, quel est-il ?</b></p> <p>- Elle est réduite à ce qu'on appelle « <b>pénétration</b> ». <b>Ce mot, cette interprétation, interdit à toute femme d'être l'agent, le sujet de l'acte sexuel</b> - sinon à utiliser ses doigts pour sodomiser son partenaire. Pourquoi ne dit-on pas interpénétrer, ou, de manière gynocentré, envaginer ? Pour exprimer notre sexualité, nous sommes bien souvent obligées d'utiliser le passif : « je suis (faite) », ou la voix moyenne : « je me fais (faire) ». Cette passivation impliquée par les mots est le versant idéologique de l'étouffement de notre sexualité décrite par Paola TABET (<i>ibid.</i>). De même, tout ce qui n'est pas pénétration n'est que <i>préliminaires</i>. Or ils font partie de la sexualité des femmes. Pourquoi sont-ils plus longs pour nous ? Car nous devons neutraliser la misogynie des représentations sexuelles : <i>baiser, défoncer une salope</i>, ce message de la pornographie excite les hommes sans insulter leur dignité. Nous, nous devons choisir entre excitation et dignité humaine ; maintenir les deux impose des contorsions mentales épuisantes. Qualifier ce temps de facultatif met notre sexualité sous le sceau de la surprise, du forçage, du viol.</p> <p>- Le désir chez les femmes a-t-il la même légitimité que celui d'un homme ? Non. <b>La sexualité des femmes est domestiquée, incarcérée dans la notion de consentement. Les dégâts de ces fers sont innombrables</b> : * Le consentement assigne <b>notre sexualité à un rôle secondaire</b>. Par exemple, les manuels d'éducation à la sexualité (Ferrand, 2010) décrivent longuement les manifestations du désir masculin mais expliquent la lubrification vaginale par les préliminaires : notre désir serait provoqué par l'action d'un autre. De même, le manque de lubrification n'arrête pas le rapport, mais l'impuissance l'empêche : le désir masculin est moteur du rapport sexuel. <b>Monsieur désire, madame suit : elle consent.</b></p> <p>* Bien souvent, <b>notre désir et notre excitation sont facultatifs</b>. Par exemple, des revues dites féminines nous incitent à simuler l'orgasme, pour écourter un rapport. Elles supposent donc que les lectrices n'ont pas les moyens de refuser à leur partenaire un rapport qu'elles ne désirent plus. Pourtant elles ne qualifient pas cela de viol mais de sexualité « libérée ». De même, nous vivons dans une société qui préfère produire des tonnes de gel lubrifiant plutôt qu'apprendre aux femmes à refuser une relation qui ne les excite pas et apprendre aux hommes à respecter ce refus. Imaginerait-on qu'un gel vasodilatateur soit systématiquement distribué pour permettre aux femmes d'obtenir une pénétration, même quand l'homme n'est pas assez excité pour bander ? Non, <b>quand un homme n'est pas excité, il n'y a pas de rapport sexuel</b> (pourtant il pourrait utiliser ses doigts). <b>Au contraire, quand une femme n'est pas excitée, il y a du gel !</b> C'est une autorisation officielle délivrée aux hommes pour qu'ils continuent à ignorer les signes de refus des femmes. <b>Il s'agit de politiques coordonnées</b> : les manuels d'éducation incitent les femmes à nier leurs résistances. Pour cela, ils insistent sur l'origine mécanique ou inconsciente des douleurs ou de la sécheresse. Nul lien n'est établi avec l'absence de désir ni avec le comportement du partenaire : la faute à une biologie capricieuse et mystérieuse. Une solution technique : le gel.</p> <p>* Parfois, nos désir, excitation et plaisir ne sont plus facultatifs mais simplement rayés de l'équation. <b>La sexualité devient alors le plaisir qu'éprouve un homme à utiliser une femme non désirante, qui n'éprouve ni excitation ni plaisir. C'est la définition du viol ? C'est aussi celle de la prostitution.</b> Or elle est couverte légalement par la notion de consentement. Consentir à des actes sexuels non désirés est légal, car le droit est patriarcal, mais cela cause des dégâts considérables, comme le montre Judith TRINQUART (2002). La prostitution relève du crime sexiste organisé, une forme actuelle et marchande du viol légal,</p>
-----------	---	--

		<p>comme le mariage l'a été jusqu'en 1992.</p> <p>Pour les hommes, Sexualité = loisir, plaisir + agir sur une femme + parfois l'agresser</p> <p>- <b>Par la pornographie, les hommes apprennent à trouver excitants la froideur, la brutalité et le sadisme misogynes.</b> Grâce à la prostitution, près de 20% d'entre eux (LEGARDINIER &amp; BOUAMAMA, 2006) jouissent d'imposer par leur argent un rapport sexuel à une femme qui ne les désire pas - leurs camarades ou eux la traitent de « pute », dans le plus violent mépris. <b>Toutes ces formes de haine sont pourtant dites sexuelles.</b></p> <p>- <b>Par la prostitution,</b> ils apprennent qu'imposer par son argent des actes sexuels non désirés à une femme se nomme non pas viol mais sexualité.</p> <p>- <b>Le viol est vécu comme sexuel par l'agresseur. Il est qualifié de sexuel par les hommes qui en parlent.</b> Il n'est jamais qualifié d'agression sexiste. Pourtant ces hommes sont capables de distinguer un coup de poing d'un boxeur contre un autre et un coup de poing d'un blanc contre un Noir : même si le raciste dira que c'était du sport, un jeu, un défoulement, les autres ne le qualifient pas de « sport », ils diront « agression raciste ». En matière de viol, les hommes adoptent le point de vue de l'agresseur qui vit cette agression comme un acte sexuel : au mieux ils disent « agression sexuelle » au pire ils parlent de libertinage. Le viol fait donc partie de la sexualité.</p>
	<p>Deux expériences radicalement opposées</p>	<p><b>Malgré les violences pandémiques les femmes se plaignent rarement de « misère sexuelle » ou de répression de leur sexualité.</b> Elles sont tellement colonisées par les intérêts dominants qu'elles ignorent que sexualité = désirer. Pour nous, sexualité veut tellement dire consentir, que nous pensons que des actes non désirés font partie de notre sexualité. La colonisation est telle que nous savons très peu déterminer ce que nous voulons, ce que nous refusons. Or ne pas désirer les actes sexuels que l'on nous fait, c'est du viol.</p> <p>Malgré l'organisation collective de l'accessibilité des femmes et de leur impunité en matière d'agression, les hommes se plaignent souvent d'une répression sexuelle. Ici, les hommes promoteurs de l'AS nomment répression sexuelle non pas une violence subie mais le fait de ne pas pouvoir utiliser des femmes prostituées. Loin de revendiquer pour faire cesser les violences contre eux, les hommes revendiquent pour augmenter la disponibilité des femmes. Ils vivent toute limitation de leur possession sur elles comme une violence. Ainsi, nombre d'intervenants du film se plaignent du fait que les femmes prostituées leur disent non.</p> <p>=&gt; <b>avant de prétendre « libérer sexuellement les personnes en situation de handicap », il faut d'abord réconcilier ces deux mondes.</b> Cela suppose de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>démanteler le réseau d'impunité des hommes, dénoncer les violences qui exproprient les femmes de leur corps au point qu'elles n'ont même pas « leur » sexualité. Ainsi, elles pourront dénoncer les violences et dire ce qui réprime leur sexualité.</b></li> <li>- <b>leur refuser la parole quand ils dénoncent le refus des femmes comme étant une atteinte à leur liberté ou quand ils réaffirment leur droit d'accès à des femmes qui ne le désirent pas.</b></li> </ul>
<p>TRAVAIL</p>	<p>DST aux niveaux domestique, local &amp; international</p>	<p>Elles ne maîtrisent ni leur emploi (recrutement, mobilité, chômage, sur-chômage) ni leur travail (cantonnement dans les bas salaires, temps partiel imposé, travail en miettes, sur-exploitation, ségrégation verticale et verticale + exploitation domestique). Cf. là dessus DELPHY Christine, <i>L'ennemi principal 1. L'économie politique du patriarcat</i>, 1998.</p> <p>DELPHY Christine, <i>L'ennemi principal 2. Penser le genre</i>, 2001.</p> <p>DELPHY, Christine. « Penser le genre : quels problèmes ». In Hurtig Marie-Claude et al., <i>Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes</i>, 1991, pp. 89-101.</p> <p>DELPHY Christine, « Par où attaquer le "partage inégal" du "travail ménager" ? », <i>NQF</i>, 22, 3, 2003, pp 47-71.</p>

		<p>EVE SEMAT, <i>Femmes au travail, violences vécues</i>, (Association Santé et Médecine du travail), 2000  MARUANI Margaret, <i>Travail et emploi des femmes</i>, 2000.  MILEWSKI Françoise, (dir), <i>Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité</i>, Rapport à la ministre chargée de la Parité, 2005. <a href="http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000445/index.shtml">http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000445/index.shtml</a></p>
<p>DURCISSEMENT ACTUEL DES OPPRESSIONS</p>	<p>Depuis le backlash néolibéral des années 1980, on assiste à une régression globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- durcissement du patriarcat avec <ul style="list-style-type: none"> <li>renforcement de la division socio-sexuée du travail, aux plans international et local</li> <li>expansion sans précédent des industries du sexisme, prostitution &amp; pornographie qui détruisent les conditions de vie et d'emploi de toutes les femmes, et qui provoquent une régression juridique et idéologique du combat contre le continuum de viol dans lequel s'inscrit la sexualité pour les femmes.</li> </ul> </li> <li>- durcissement du capitalisme, où les femmes servent de variable d'ajustement. Les institutions de contrôle (prison, psychiatrie, etc.) essuient une vague de « grand renfermement.</li> <li>- durcissement du néocolonialisme, où la division du travail et la corvéabilité sexuelle reposent sur une majorité de femmes issues de minorités et de pays paupérisés.</li> </ul> <p>=&gt; Plus qu'hier et moins que demain, TRAVAIL X SEXUALITÉ ≠ LIBERTÉ , ni économique ni sexuelle.</p>	
<p>EXPANSION INDUSTRIELLE DES INDUSTRIES SEXISTES</p>	<p><b>Bien sûr la prostitution est un crime sexiste organisé.</b> Et il nous faut le considérer comme tel pour en comprendre tout l'impact sur nos vies.</p> <p><b>Mais du point de vue des proxénètes, il s'agit d'un business. Ils ont la rapacité double de l'homme qui conquiert des femmes pour les faire détruire par d'autres hommes + la rapacité du capitaliste qui pompe des ressources pour amasser du capital.</b></p> <p>Richard Poulin (2005) : « <i>La mondialisation capitaliste implique aujourd'hui une "marchandisation", inégalée dans l'histoire, des êtres humains. Depuis 40 ans, le changement le plus important du commerce sexuel a été son industrialisation, sa banalisation et sa diffusion massive à l'échelle mondiale. Cette industrialisation, qui est à la fois légale et illégale [...] a créé un marché d'échanges où des millions de femmes et d'enfants sont transformés en marchandises à caractère sexuel. Cette industrie est désormais une puissance économique incontournable, considérée comme vitale par de nombreux pays.</i> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>= En 10 ans, en Asie du Sud Est, 33 millions de personnes victimes de traite à des fins de prostitution (dont 90 à 95 sont des femmes et des fillettes). Trois fois plus que dans l'histoire entière de la traite des esclaves africains.</li> <li>= Chaque année, environ 500 000 femmes victimes de la traite sont mises sur le marché de la prostitution dans les pays de l'Europe de l'Ouest</li> <li>= Environ 4 millions de femmes et d'enfants sont victimes chaque année de la traite mondiale aux fins de prostitution. En 2001, on estimait à 40 millions le nombre de personnes prostituées dans le monde</li> <li>= L'industrie de la prostitution représente 5 % du PIB des Pays-Bas, entre 1 et 3 % de celui du Japon et, en 1998, l'Organisation internationale du travail (OIT) a estimé que la prostitution représentait entre 2 et 14 % de l'ensemble des activités économiques de la Thaïlande, de l'Indonésie, de la Malaisie et des Philippines.</li> </ul>	

= Sabine Dusch (2002 : 109) estime que la prostitution engendre un chiffre d'affaires mondial de 60 milliards d'euros, soit plus de 72 milliards de dollars américains. En 2002, les profits de la traite des femmes et des enfants sont estimés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) entre 7 et 12 milliards de dollars américains par année. (cf. La légalisation de la prostitution : « ses effets sur la traite des femmes et des enfants » Richard Poulin).

**En se basant sur les chiffres de l'OIT, le chiffre d'affaires mondial serait de 1000 milliards de dollars US. Ce serait une des toutes premières industries au monde. Pour comparaison, l'industrie pharmaceutique aurait engendré 600 milliards de dollars en 2005.**

=> comment imaginer qu'une telle industrie reste sans vitrine, sans publicité, sans racolage actif ? JM Carré par son premier film a démontré son implication dans la promotion des industries sexistes. Il faut donc voir son film sur le handicap comme une publicité. Comment poser un débat à partir de ce film ? Des marxistes ou des syndicalistes poseraient-ils un débat sur l'industrie du sodas en partant d'une publicité Nestlé ? Plus largement, la mobilisation de certaines associations de personnes en situation de handicap ne peut être que récupérée par les industriels pour faire virer le droit français de prohibitionniste à réglementariste.

### Recherches :

Adam Emerson, "Police focus on solicitors of sex: Arrests of 'johns' lag behind those of city's prostitutes," Lansing State Journal, March 24, 2001.

Allison Rupp, "City council to crack down on prostitution," The Daily Free Press, December 11, 2003.

Andy Kim, "Demand Side of Prostitution in the United States," Chicago Coalition for the Homeless, 2004.

BINDEL, Julie & KELLY, Liz : *A Critical Examination of Responses to Prostitution in Four Countries: Victoria, Australia; Ireland; the Netherlands; and Sweden* , 2003

<http://www.glasgow.gov.uk/NR/rdonlyres/C19E010B-1A4F-4918-97BD-F96AF7D7F150/0/mainreport.pdf>

Boyer, D., Chapman, L., Marshall, B.K, "Survival Sex in King County: Helping Women Out," King County Women's Advisory Board March, 1993.

FARLEY, Melissa, « S'attaquer au trafic mondial du sexe », 2008; <http://sisyphe.org/spip.php?article3177>

FARLEY, Melissa, COTTON, Ann, LYNNE, Jacqueline, & al. Prostitution & Trafficking in Nine Countries : A Update on Violence & posttraumatic Stress Disorder , 2003 : <http://seattleagainstslavery.org/tcd/media/docs/Prostitution-in-9-Countries.pdf>

HUGHES, Donna, site: <http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/pubtrfrep.htm>

John J. Potterat, Devon D. Brewer, Stephen Q. Muth<sup>1</sup>, Richard B. Rothenberg<sup>3</sup>, Donald E. Woodhouse, John B. Muth, Heather K. Stite<sup>1</sup>, and Stuart Brody, "Mortality in a Long-term Open Cohort of Prostitute Women," Am J Epidemiol 159:778-785, 2004.

Martin A. Monto, "Focusing on the Clients of Street Prostitutes: A Creative Approach to Reducing Violence Against Women – Summary Report," Report submitted to National Institute of Justice, October 30, 1999.

M. Alexis Kennedy, Boris B. Gorzalka, John C. Yuille, "Men Who Solicit Prostitutes: A Demographic Profile of Participants in the Prostitution Offender Program of British Columbia," Prepared for the Vancouver Police Department and the John Howard Society of Lower Mainland, February 2004.

Monto, M.A. (2000) "Why men seek out prostitutes." In: R. Weitzer (ed.), *Sex for Sale: Prostitution, Pornography and the Sex Industry*, London: Routledge.

Parriott, Ruth. "Health Experience of Twin Cities Women in Prostitution: Survey Findings and Recommendations, May 1994.

POULIN, Richard, « Quinze thèses sur le capitalisme et le système prostitutionnel mondial », 2005. En ligne.

RAYMOND, Janice G., Donna M. HUGHES, Carol J. GOMEZ. *Sex Trafficking in the United States*, Coalition Against Trafficking in Women, March 2001  
[http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/sex\\_traff\\_us.pdf](http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/sex_traff_us.pdf)

RAYMOND, Janice, « Dix raisons de ne pas légaliser la prostitution », 2003. En ligne.

Raphael, Jody and Deborah L. Shapiro. *Sisters Speak Out: The Lives and Needs of Prostituted Women in Chicago. A Research Study*. Center for Impact Research, August 2002.

Seattle Women's Commission (1995) Project to Address the Legal, Political, and Service Barriers Facing Women in the Sex Industry. July 1995.

Silbert, MH and Pines, AM. "Entrance into prostitution," *Youth and Society* 13 (4): 471-500, 1982.

Silbert, MH and Pines, AM. "Sexual child abuse as an antecedent to prostitution," *Child Abuse and Neglect*, 5:407-411, 1981.

Steven Sawyer, Michael E. Metz, Jeffrey D. Hinds, and Robert A. Brucker, "Attitudes Towards Prostitution Among Males: A 'Consumers' Report," *Current Psychology: Developmental, Learning, Personality, Social*, Winter 2001-02, Vol. 20, No. 4, pp 363-376.

Steven Sawyer, B. R. Simon Rosser, and Audrey Schroeder, "A Brief Psycho educational Program for Men Who Patronize Prostitutes," *Journal of Offender Rehabilitation*, Vol. 26 (3/4), 1998, pp. 111-125.

The National Health and Social Life Survey, 1992; Cited in Martin Monto, "Focusing on the Clients of Street Prostitutes: A Creative Approach to Reducing Violence Against Women – Summary Report," Submitted to the National Institute of Justice, October 30, 1999.

Concernant la Prostitution

Une source d'articles très importante :

<http://sisyphe.org/spip.php?rubrique12>

<http://sisyphe.org/spip.php?rubrique73>

un site de documentation & recherche sur prostitution :

<http://www.prostitutionresearch.com/c-prostitution-research.html>

BOUAMAMA Saïd, « Le processus du devenir client de la prostitution, l'enquête », Paris, 2004. En ligne : <http://www.mouvementdunid.org/IMG/pdf/HommeEnQuestion.pdf>

BOUAMAMA Saïd, « Les clients en question, enquête d'opinion publique », Paris, 2004. En ligne : <http://www.mouvementdunid.org/IMG/pdf/ClientQuestionOpPublique.pdf>

Concernant la prostitution & la pornographie dans leur lien avec les rôles sexués et sexuels :

DWORKIN Andrea « La pornographie et le désespoir », 1978

<http://sisyphe.org/spip.php?article2615>

DWORKIN Andrea, articles et extraits de livres

<http://www.nostatusquo.com/ACLU/dworkin/OnlineLibrary.html>

DWORKIN Andrea, conférences audio, <http://www.andreadworkin.com/audio/>

DWORKIN Andrea, « Lap Dancing », 2002.

En ligne : <http://www.nostatusquo.com/ACLU/dworkin/lapdancing.html>

FERRAND, Annie « La libération sexuelle est une guerre économique de colonisation », 2010 : <http://gss.revues.org/index1402.html>

HUGHES, Donna "Men Create the Demand; Women Are the Supply" :

<http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/demand.htm>

d'autres publications de Donna HUGHES

<http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/pubtrfrep.htm>

JEFFREYS Sheila, « L'érotisation de la violence et de la subordination, quelques éléments d'histoire », entretien avec Claudie LESSELIER, 1986, En ligne : <http://sisyphe.org/spip.php?article1063>

JEFFREYS Sheila, « How Orgasm Politics Has Hijacked the Women's Movement », 1991. En ligne : <http://www.nostatusquo.com/ACLU/Porn/orgasmpol.html>

JEFFREYS Sheila, « The legalization of prostitution: a failed social experiment », 2004. En ligne : <http://sisyphe.org/spip.php?article697>

POULIN Richard, « Quinze thèses sur le capitalisme et le système prostitutionnel mondial », Paris, 2001. En ligne : <http://sisyphe.org/spip.php?article1938>

POULIN, Richard, « 50 ans après la naissance de Playboy », 2007 : [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=801](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=801)

POULIN, Richard, contribution à l'ouvrage collectif : « L'agression sexuelle : coopérer au-delà des frontières », Cifas 2005 : « Mondialisation des industries du sexe, crime organisé et prostitution : Eléments d'une sociologie de la production "prostitutionnelle" » :

[http://www.cifas.ca/PDF\\_livreCifas/02-MondialisationPP\\_27-46.pdf](http://www.cifas.ca/PDF_livreCifas/02-MondialisationPP_27-46.pdf)

RUSSELL, Diana, présentation de ses livres

<http://www.dianarussell.com/Pages/books.html>

RUSSELL, Diana *Dangerous Relationships: Pornography, Misogyny and Rape, 1998*

version augmentée du livre, accessible en entier ici :

<http://nopornnorthampton.org/2007/01/25/free-book-download-diana-russell-against-pornography-explicit.aspx>

articles en ligne de Diana RUSSELL :

<http://www.dianarussell.com/Pages/articles.html>

SALMONA, Muriel :

Site Mémoire Traumatique et victimologie : <http://memoiretraumatique.org/>

SCHRAGE Laurie, « Feminist perspectives on sex markets », 2004 :

En ligne : <http://plato.stanford.edu/entries/feminist-sex-markets>

TRINQUART, Judith, La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle, un obstacle majeur à l'accès aux soins, 2002. <http://ecvf.online.fr/IMG/pdf/Trinquart.pdf.pdf>

POULIN Richard, *Sexualisation précoce et pornographie*, Paris, La Dispute, Le genre du monde, 2009.

POULIN Richard, *La violence pornographique, industrie du fantasme et réalités*, Yens-sur-Morge, Cabédita, 1993.

POULIN Richard, *La mondialisation des industries du sexe, prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Paris, Imago, 2005.

ROMITO, Patricia. *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, 2006. Syllepse : collection Nouvelles Questions Féministes.

RUSSELL, Diana, *The Politics of Rape: The Victim's Perspective, 1975*

SIRONI, Françoise : *Bourreaux et victimes, psychologie de la torture*, Ed. Odile Jacob, 1999.

TABET, Paola, *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, coll. « Bibliothèque du féminisme », 1998.

TABET, Paola, « La grande Arnaque, l'expropriation de la sexualité des femmes », dans *Les rapports sociaux de sexe*, Actuel Marx, 30, 2001, pp. 131-152.